

# Le site internet à votre disposition

## Contact :

M. René REGNAULT, Président de la CLE, Sénateur Honoraire, Maire de St Samson-sur-Rance  
Ou  
La Cellule d'animation

Centre Pavie  
22100 QUEVERT  
Tel : 02 96 85 02 49  
Fax : 02 96 85 02 45  
Mail : cle.rance@wanadoo.fr

## Site internet du SAGE :

<http://www.sagerancefremur.org>



Le site internet est actualisé régulièrement. Retrouvez ses rubriques mises à jour :

- Actualité
- Le SAGE
- Cartes et SIG
- Dossiers (Lois, études,...)
- et le Zoom sur... : sélection d'articles d'actualité, de liens...

Faites nous part de vos suggestions, informations pour les voir diffuser :  
Mail : [infos@sagerancefremur.org](mailto:infos@sagerancefremur.org)



# La Lettre du SAGE

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Rance et du Frémur  
- n°3 - déc. 2004

## Edito

La qualité de l'eau, du milieu naturel, le développement durable s'invitent progressivement dans nos débats.

Il convient de passer du discours au concret.

Il n'est plus permis d'agir, de se comporter comme avant et encore moins dans l'impunité.

Nos lois sur l'eau se succèdent notamment depuis près d'un demi-siècle :

Après celle de 2004 qui a transcrit dans notre droit français la Directive-cadre européenne sur l'Eau (DCE) du 20 octobre 2000. Une nouvelle Loi est maintenant au stade de la présentation au Conseil d'Etat avant sa discussion en 2005.

Nous avons, en application de la Loi de 1992 et de son prolongement le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement de Gestion des Eaux) en Loire-Bretagne, élaboré puis adopté le SAGE Rance Frémur Baie de Beausais.

- Il est applicable.
- Il s'impose aux administrations.
- Il doit être pris en compte concrètement.

• Il éclaire la vie de celles et ceux qui fréquentent, agissent, décident, exécutent sur son périmètre : **bref il nous concerne tous !**

Depuis sa publication (arrêté préfectoral du 5 avril 2004), la cellule d'animation, la commission locale de l'eau s'emploient à le faire vivre (outils et instruments), à l'évaluer et à le suivre.

Cette lettre du SAGE que je veux simple, synthétique et au service de tous doit servir de lien entre nous et de soutien à la conduite de nos démarches.

Vos suggestions nous intéressent.

Merci et bonne lecture.

René REGNAULT  
Président de la Commission Locale de l'eau  
Maire de St Samson-sur-Rance  
Sénateur Honoraire

## Indicateurs de suivi du SAGE

Afin de suivre le déroulement de la mise en œuvre du SAGE, il est nécessaire de mettre en place des indicateurs.

Ces indicateurs (de résultat et d'actions) sont construits autour des grands objectifs du SAGE et seront déclinés, une fois les données collectées, dans un tableau de bord diffusé chaque année. Chaque grand indicateur comprend un certain nombre de données de base à collecter auprès des services ou maîtres d'ouvrage concernés. Ils seront présentés à la prochaine CLE plénière le 20 décembre prochain.

SG

Objectifs du SAGE	N° de fiche indicateur	Indicateur
Tendre vers le bon état physico-chimique de l'eau	Fiches réseau de suivi :	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La banque de données de qualité des eaux superficielles</li> <li>• Le réseau de surveillance des produits phytosanitaires dans les eaux superficielles</li> </ul>	
	1	Etat d'avancement de la résorption des excédents azotés
	2	Lutte contre les pollutions diffuses
	3	Fixation du phosphore dans les sols
	4	Epuraton des rejets domestiques et industriels
Tendre vers le bon état biologique de l'eau	5	Connaissance de l'origine des matières organiques et gestion des sédiments
	6	Connaissance et gestion des produits phytosanitaires utilisés
	Fiches réseau de suivi :	
Tendre vers le bon état hydromorphologique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La qualité biologique des cours d'eau</li> <li>• Le réseau de surveillance de la qualité des eaux littorales</li> </ul>	
	7	Qualité et eutrophisation des eaux littorales
	8	Evolution des cyanobactéries et espèces envahissantes
Tendre vers le bon état chimique et quantitatif des eaux souterraines	9	Evolution des peuplements de poissons
	Fiche réseau de suivi - La banque de données hydrométriques	
	10	Entretien des cours d'eau
	11	Gestion des crues et des étiages
Assurer l'alimentation en eau potable de qualité et en quantité	12	Préservation des zones humides et des cours d'eau
	Fiche réseau de suivi - Le réseau de suivi de la qualité des eaux souterraines	
	13	Connaissance et gestion des eaux souterraines
S'appuyer sur une approche territoriale pour la mise en œuvre du SAGE	Fiches réseau de suivi :	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La banque de données hydrométriques</li> <li>• Qualité des eaux distribuées (contrôle sanitaire)</li> </ul>	
Privilégier une approche par flux et une bonne communication des données pour garantir un suivi d'évaluation efficace	14	Gestion quantitative de l'eau potable
	15	Qualité des eaux de distribution
	16	Niveau de reconnaissance du patrimoine aquatique dans les documents d'urbanisme
	17	Mise en œuvre des moyens permettant une approche par flux, la transparence des données et une évaluation des politiques publiques

## Les petits conseils du SAGE

... Les petits conseils du

### Lutter contre les pollutions de l'eau par les produits phytosanitaires (cf. préconisation 49)

#### PESTICIDES : ATTENTION DANGER !

Présents partout dans notre environnement (air, eau des rivières, eau du robinet, nourriture), les pesticides présentent des risques pour les milieux aquatiques mais aussi pour la santé humaine.

Il est urgent de changer nos pratiques en réduisant voire en stoppant l'utilisation des pesticides. Tous les utilisateurs de pesticides sont concernés, le jardinier amateur aussi.

#### PETITS CONSEILS A L'USAGE DU JARDINIER AMATEUR :

- Ne pas mettre de produits dans les zones imperméables (terrasse, dallage, goudron) ou dans les zones situées près des points d'eau (caniveaux, fossés, abords de puits).
- N'utiliser que les produits réservés aux amateurs portant la mention "emploi autorisé dans les jardins".
- Respecter rigoureusement le dosage et le mode d'emploi inscrits sur l'étiquette.
- Attention ! : 1 gramme de trop versé, c'est 10 kilomètres de fossés pollués!
- Désherber par temps sec : la pluie génère du ruissellement et favorise le transfert du produit dans l'eau.
- Rincer la cuve en la vidant sur la surface traitée et surtout pas dans l'égout.
- Déposer les bidons à la déchetterie.

#### POUR EN SAVOIR PLUS :

→ la Maison de la consommation et de l'environnement (MCE) diffuse des livrets sur les pratiques de jardinage, l'usage des pesticides et des engrais.  
MCE, 48 boulevard Magenta, Rennes – <http://www.mce-info.org>

AL

Pour désherber votre jardin, un nouveau produit respectueux de l'environnement : le PTB!



#### Norme de potabilité de l'eau

(directive européenne 98/93 du 3/11/98)

- 0,1 µg/l (soit 0,000 0001 g/l) pour une matière active seule
- 0,5 µg/l (soit 0,000 0005 g/l) pour la totalité des matières actives

La teneur de 0,1 µg/l a été reprise comme objectif par le SAGE.

## Sommaire

- Edito
- Agenda
- Où en est le SAGE ? page 2
- Les zones humides, pourquoi un inventaire ? page 3
- Le site internet – page 4
- Les indicateurs de suivi – p. 4
- Les petits conseils du SAGE – p. 4

## Agenda

### Passé...

- 18 et 19 mars 2004 : Réseau Loire-Bretagne des animateurs de SAGE – Brissac Quincé
  - 7 mai 2004 : bureau de CLE
  - 6 mai 2004 : réunion technique masses d'eau Directive cadre –St Brieuc
  - 12 mai 2004 : réunion technique masses d'eau Directive cadre -Dinard
  - 28 mai 2004 : CLE plénière
  - 18 juin 2004 : Soutenance Jérémy MOREL (stagiaire thème Zones humides)
  - 27 septembre 2004 : Entretien de recrutement pour le remplacement d'Hermine Biseau
- Diverses réunions sur l'expérimentation nationale d'un programme de mesures Directive cadre appliqué sur le SAGE Rance Frémur

### ...et à venir

- 14 décembre 2004 : bureau de CLE
- 20 décembre 2004 : CLE plénière
- 22 décembre 2004 : restitution de l'expérimentation nationale d'un programme de mesures Directive cadre appliqué sur le SAGE Rance Frémur

Ce bulletin est réalisé grâce au concours financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, du Conseil Régional de Bretagne, du Conseil Général des Côtes d'Armor et du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine.

Directeur de publication : M. René REGNAULT, Président de la CLE

Rédaction : les animatrices (AL pour Anne LEGEAY et SG pour Soazig GUICHAOUA)

Conception : S. Guichaoua

Tél : 02 96 85 02 49

Impression : Imprimerie de la Rance



## Le SAGE approuvé

Le 5 avril 2004, l'arrêté préfectoral d'approbation du SAGE Rance Frémur Baie de Beussais a été signé par le Préfet des Côtes d'Armor. Ce Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux est le fruit d'une concertation de quatre ans, entre élus, usagers et services de l'Etat au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) – CLE qui s'est ouverte à d'autres interlocuteurs lors des journées annuelles d'appropriation.

**L'objectif principal du SAGE, objectif de la Directive cadre européenne sur l'eau, est de tendre en 2015 vers le bon état écologique des eaux superficielles et vers le bon état chimique et quantitatif des eaux souterraines.**

Ce bon état se décline en objectifs chiffrés :

- 25 mg/l de nitrates en 2015
- 0,2 mg/l de phosphore
- 1 µg/l de produits phytosanitaires
- 6 mg/l de carbone organique dissous

Les préconisations, au nombre de 111, concernent des thématiques comme l'assainissement, les milieux aquatiques, la qualité, la quantité...

Approuvé par le Préfet, le SAGE de la Rance et du Frémur est maintenant doté d'une portée juridique et va pouvoir être mis en œuvre.

## Les actions en cours

Les préconisations s'imposent aux administrations et aux collectivités depuis le 5 avril 2004.

Pour aider à la mise en œuvre concrète des actions du SAGE, la CLE (28 mai) a travaillé à la création d'outils de différente nature :

### 1) Un Guide pratique

Le guide pratique a pour but de faciliter la mise en œuvre des préconisations par les différents acteurs.

Chaque lecteur pourra trouver, dans ce guide, pour chacune des préconisations la fiche méthodologique correspondante et l'indicateur de suivi associé.

### 2) Des indicateurs de suivi du SAGE

Pour coordonner l'action des acteurs locaux dans le périmètre du SAGE, il faut connaître les informations liées à son avancement et aux résultats obtenus suite à la mise en œuvre des préconisations.

Ainsi, afin de suivre et d'évaluer le SAGE, 2 types de suivi seront mis en place :

- 1) Un suivi des actions du SAGE pour en évaluer la mise en œuvre
- 2) Un suivi continu de l'état de la ressource et des milieux : (qualité, quantité, état des milieux) pour suivre l'état de la ressource et évaluer l'impact des actions du SAGE.

### 3) Des fiches méthodologiques

Les fiches méthodologiques sont des outils de mise en œuvre du SAGE à destination des communes, syndicats, opérateurs..., dans le but de faciliter le respect des préconisations.

Chaque fiche méthodologique présente les acteurs identifiés, les maîtres d'ouvrage potentiels, la zone concernée, la méthodologie proposée pour respecter la préconisation, les financements potentiels, le calendrier d'actions.

### 4) Aide aux communes pour l'inventaire des zones humides

[Voir page3]

### 5) Points validés lors de la dernière CLE du 28 mai 2004

La définition d'actions prioritaires en terme d'impact : il apparaît important de définir des priorités dans les préconisations pour :

- les financements possibles (rappel : l'Agence de l'Eau est prête à mettre 10% de plus pour des actions définies comme prioritaires).
- hiérarchiser la communication et la sensibilisation des acteurs.

### La création d'un collège des financeurs :

Une meilleure coordination des financements sur ces actions prioritaires facilitera la mise en œuvre du SAGE.

Pour atteindre son objectif de bon état des milieux, le SAGE préconise la préservation des zones humides et des cours d'eau. Il s'agit d'abord d'inventorier ces milieux, de mieux les connaître pour mieux les protéger.

### Zones humides, une richesse pour le bassin versant

**La Définition juridique** (loi sur l'eau du 3 janvier 1992 - art. 2) :  
*"On entend par zones humides les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par les plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année..."*

La définition comprend aussi les étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres.

Sur le territoire du SAGE, les zones humides se présentent sous les types suivants :

- les mares et leurs bordures,
- les plans d'eau, étangs et leurs bordures,
- les zones humides artificielles,
- les prairies inondables,
- les bandes boisées des rives (ripsylves et forêts alluviales),
- les tourbières et étangs tourbeux,
- les marais et landes humides de plaine,
- les prairies humides de bas-fond à sols hydromorphes,
- les vasières,
- les marais côtiers et herbiers (schorres, paluds),
- les lagunes côtières.

### Rôle des zones humides

Elles remplissent de nombreuses fonctions qui ont un impact positif sur l'environnement.

✓ **Les zones humides contribuent à une gestion équilibrée de la ressource en eau :** Protection contre les pollutions ("pièges" à polluants, auto-épuration de l'eau), régulation du régime des eaux (prévention des inondations, soutien des débits d'étiage).

✓ **Les zones humides sont caractérisées par une extrême diversité biologique :**

Utiles à 50 % des espèces d'oiseaux, à la reproduction des batraciens et de certaines espèces de poissons, et abritent 30 % des espèces végétales remarquables et menacées.

✓ **Les zones humides assurent des fonctions indispensables à la société.** Pêche, chasse, élevage de coquillages... mais aussi loisirs, tourisme...

### AGIR pour les zones humides

Elles sont des milieux fragiles parmi les plus dégradés et les plus menacés : pollution, artificialisation, assèchement, curage, remblaiement, intensification, industrialisation, urbanisation...

Pour arrêter cette dégradation et protéger ces milieux remarquables, le SAGE préconise 3 types d'action.

### La CLE demande aux communes de :

- ✓ réaliser l'inventaire des zones humides présentes sur leur territoire, avant fin 2006, et en s'appuyant sur les documents d'aide méthodologique proposés par la CLE (préconisation 75) ;
- ✓ intégrer cet inventaire aux documents d'urbanisme (préconisations 99 et 100) ;
- ✓ informer et sensibiliser les propriétaires des zones humides en vue de leur protection, de leur restauration et de leur entretien (préconisations 73 et 76).

A.L.

### Aide aux communes pour l'inventaire des zones humides

Au mois de novembre, un "4 pages" a été envoyé aux communes du SAGE pour les inciter à mettre en œuvre rapidement les préconisations concernant l'inventaire des zones humides et des cours d'eau et les intégrer dans leur document d'urbanisme. Ce "4 pages" est également téléchargeable sur le site internet du SAGE.

Un document plus exhaustif est tenu à la disposition des maîtres d'œuvre chargés de réaliser l'inventaire ou de la collectivité maître d'ouvrage (commune, communauté de communes ou syndicat). Ce document est envoyé sur demande à la cellule d'animation sous forme de CD-Rom et présente en annexe un cahier des charges type ainsi que des cartes des zones humides prélocalisées.

### Documents existants pour aider les communes à réaliser l'inventaire des zones humides du SAGE Rance :

- ✓ Annexe du SAGE "Pré-localisation des aires favorables à l'existence de zones humides" 2002,
- ✓ Aide méthodologique aux communes pour la réalisation de l'inventaire des zones humides ("4 pages" envoyé aux communes, document complet disponible sur demande) 2004,
- ✓ Cartographie précise (par bassin versant ou par communes) disponible sur demande à la cellule d'animation.

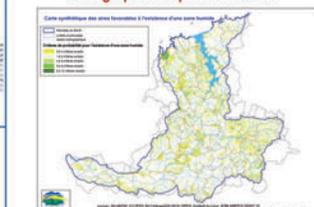
### « 4 pages » envoyé aux communes



Annexe du SAGE

Page 3

### Cartographie de prélocalisation



L'actualité du SAGE et les documents sont consultables sur notre site internet à l'adresse suivante :

<http://www.sagerancefremur.org>